



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 10 novembre 2022

qui s'est tenu en séance : ordinaire extraordinaire , en salle **B101**

Date d'envoi des convocations : 20 octobre 2022

Le quorum étant atteint, M. le Principal ouvre la séance à 18 H 06.

Désignation du secrétaire de séance : **Madame ROPERS**

L'ordre du jour est complété par différents changements par rapport à l'envoi de l'invitation au conseil d'administration. L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 7 juillet 2022
2. Installation du Conseil d'administration
3. Règlement intérieur du Conseil d'administration
4. Installation des différentes commissions :
 - le conseil de discipline,
 - la commission d'hygiène et de sécurité,
 - le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
 - le conseil de la vie collégienne,
 - la commission éducative,
 - la commission des fonds sociaux
 - le conseil pédagogique
5. Contrats et conventions :
 - Convention « musique en boîte »
 - Convention « Mots & sens »
 - Convention de prêt du véhicule
 - COP pour Monsieur IMBERT
 - Avenant du contrat SFR
6. Plan de continuité administrative et pédagogique
7. Point sur les services civiques
8. Attribution des logements de fonction pour l'année scolaire
9. Présentation du programme d'activités négocié de la Psy-EDO
10. Questions financières et budgétaires :
 - Tarifs divers – (budget 2023)
 - Décisions budgétaires modificatives
 - Répartition des fonds sociaux
11. Planning des voyages et sorties 2022 -2023
12. Questions diverses.

NOM	Signature
Président : M. Franck GUÉGUÉNIAT	
Secrétaire : Mme ROPERS	

Total des membres du CA	
QUORUM (moitié des membres installés + 1)	13
Nombre de membres présents à l'ouverture de séance NB : tous les membres suppléants ont été invités à ce premier CA d'installation,	27

Liste des participants

1°) Membres de droit

Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
M. GUÉGUÉNIAT	Principal du collège	X		
Mme MARSAIS	Principale Adjointe	X		
Mme QUENTIN	Adjointe Gestionnaire	X		
Mme ROPERS	C.P.E	X		

2°) Représentants des collectivités territoriales

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme FRUGERE	Conseillère Départementale	X		X		
M. NOUVELOT	Conseiller départemental	X		X		
Mme DUNY	Adjointe au Maire de Douvres	X				X
Mme CRENEL	Rep. Intercom. (voix facult.)					X

3°) Personnalités qualifiées

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. BOULET	Président de l'Adaj	X		X		

4°) Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme ALLAIRE	Pers. d'enseignement		X			X
M. BEAURIN	Pers. d'enseignement	X				X
Mme BEN ALI	Pers. d'enseignement	X				X
Mme BENIZEAU	Pers. d'enseignement		X	X		
M. BLONDEL	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme DERYCKERE	Pers. d'enseignement		X	X		
Mme LÉCLUSE	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MARCHEGIANI	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme MAZUET	Pers. d'enseignement		X			X
M. NOUAILLIER	Pers. d'enseignement	X		X		
Mme TRUFER	Pers. d'enseignement		X			X

5°) Représentants des personnels ATOSS

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
Mme LE PLAY	Pers. ATOSS	X		X		
M. GUILBERT	Pers ATOSS	X		X		
Mme LÉGER	Pers. ASS		X	X		
Mme DESRAMÉ	Pers. ATOSS		X			X

6°) Représentants des parents d'élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
M. AUBERT-DOZEVILLE Julien	Parent d'élève		X	X		
Mme BONETTO Virginie	Parent d'élève		X	X		
Mme CORBIN Raphaële	Parent d'élève		X	X		
M. DIDIER Eric	Parent d'élève	X		X		
Mme GUEDIN Héléne	Parent d'élève		X			X
Mme JAMES Gaëlle	Parent d'élève	X		X		
Mme LEMIEGRE Virginie	Parent d'élève	X				X
Mme PITEL Anne-Lise	Parent d'élève	X		X		
Mme SÉBIRE Héléne	Parent d'élève	X		X		
Mme VIMOND Héléne	Parent d'élève	X		X		

7°) Représentants des Élèves

Nom	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
ABOUTAÏB Lina	Elève	X		X		
CLAQUIN Noémie	Elève	X		X		
FAVIER Jeanne	Elève		X	X		
GAROTA Noé	Elève		X	X		

Monsieur GUÉGUÉNIAT souhaite présenter de nouveaux personnels :

- Mme MARSAIS qui a été affectée au 1^{er} septembre sur le poste de principale adjointe,
- Mme LÉGER qui est nommée secrétaire de direction,
- Mme QUENTIN qui exerce les fonctions d'adjointe-gestionnaire par intérim.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 7 juillet 2022

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur GUÉGUÉNIAT propose d'adopter le procès-verbal

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Installation du Conseil d'administration

Monsieur GUÉGUÉNIAT déclare le conseil d'administration installé.

3. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente le règlement intérieur du Conseil d'administration. En l'absence de question et de remarque Monsieur GUÉGUÉNIAT demande aux membres du Conseil d'adopter le règlement intérieur pour cette année scolaire 2022-2023.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Installation des différentes commissions

En présence des représentants titulaires et suppléants la composition des commissions est arrêtée.

- *Le conseil de discipline*

Monsieur GUÉGUÉNIAT indique que le conseil de discipline est élu lui aussi parmi les membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration, par eux-mêmes. Le conseil de discipline exerce sa compétence sur saisine du Chef d'établissement. Il peut prononcer des sanctions : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire (8 jours maximum), exclusion définitive ; sanctions pouvant s'accompagner d'un sursis.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *La commission d'hygiène et de sécurité*

Ses missions :

- o Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité
- o Visiter les locaux
- o Réfléchir aux conditions de travail des personnels et des élèves.

Les différents collègues ont désigné leurs représentants. Monsieur GUÉGUÉNIAT indique la composition de la CHS.

POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- *Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté*

Ses missions :

- o Contribuer à l'éducation et à la citoyenneté
- o Proposer des actions dans le cadre de l'éducation à la santé, la sexualité, la prévention des comportements à risque, la lutte contre l'exclusion.

Monsieur GUÉGUÉNIAT indique la composition du CESC.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *La commission des fonds sociaux*

Cette commission est chargée d'instruire les demandes d'aide aux familles. Il précise que ces demandes sont anonymes. La composition est présentée aux membres du Conseil d'administration. Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la composition de la commission.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Le conseil pédagogique*

Ce conseil pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement, il prépare le volet pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente la composition de ce conseil et la soumet au vote du conseil d'administration.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *La commission éducative*

La commission éducative a un rôle de régulation, de conciliation et de médiation. Elle est réunie aussi souvent que nécessaire, sur décision du chef d'établissement. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la composition de la commission.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur GUÉGUÉNIAT remercie les représentants suppléants de s'être rendus disponibles. Leur présence n'étant plus obligatoire, il leur demande s'ils souhaitent quitter la séance. Les représentants suppléants choisissent de rester à la séance en qualité d'invités.

18h30 départ de Mme DERYCKERE

5. Contrats et conventions :

- *Convention « musique en boîte »*

Monsieur GUÉGUÉNIAT demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention qui permettra aux élèves de participer à un spectacle de chorale. Aujourd'hui, 80 élèves du collège sont inscrits à l'activité chorale. La participation du collège à cette action est fixée dans la convention à 300 €.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Convention « Mots et sens »*

Monsieur GUÉGUÉNIAT demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention qui permettra aux élèves de 6ème de participer à une action en lien avec de la méditation et à l'image de soi. De janvier à juin 2023, une animation de 20 séances est prévue. Le collège, en contrepartie, s'engage à verser la somme de 1 500 € nets de taxe.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *Convention de prêt du véhicule :*

L'Association ADAJ souhaite bénéficier comme par le passé du véhicule du collège hors temps scolaire. Le dernier avenant à la convention existante datait de 2017. Il est donc souhaitable de faire voter une

convention de prêt de véhicule mise à jour. La modification est la suivante : Le prix de la mise à disposition est fixé à 50 euros par jour.

M. BOULET, président de l'ADAJ présent à la séance, a souhaité que l'on ajoute la mention suivante : par jour d'utilisation. On présente alors la convention au vote :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- *COP de Monsieur IMBERT*

Madame QUENTIN indique que la convention d'occupation précaire de M. IMBERT présentée au Conseil d'administration le 7 juillet dernier, comportait une erreur de frappe dans le montant annuel des loyers demandés. Il était indiqué un montant de 4 750,05 € par an. La somme annuelle est en réalité de 4 570,08 €. Le montant mensuel de 380,84 €, lui, était correct.

Le Conseil départemental en a été informé en octobre, et a souhaité qu'on lui envoie la convention avec le montant annuel modifié. La convention modifiée est donc revenue signée de la Direction des collèges. Il s'agit juste d'une information à destination des membres du CA.

- *Avenant au contrat SFR*

Madame QUENTIN présente l'avenant au contrat SFR Business.

Il s'agit d'un réengagement au contrat de téléphonie fixe auprès de SFR Business pour une durée de 36 mois, avec une remise de 20 % sur les factures.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

18h40 arrivée de Monsieur NOUVELOT

6. Plan de continuité administrative et pédagogique

Monsieur GUÉGUÉNIAT présente le plan de continuité administrative et pédagogique. Il explique qu'en cas de pandémie, l'équipe de direction se doit de coordonner à distance la continuité pédagogique auprès des élèves.

En l'absence d'autre question Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote le plan de continuité administrative et pédagogique.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Point sur les services civiques

L'établissement a été doté cette année d'un service civique dédié au soutien scolaire et à la vie scolaire. Jusqu'à présent le collège bénéficiait d'une dotation de deux services civiques. Nous rencontrons actuellement des difficultés dans le recrutement, faute de candidat.

Monsieur BOULET propose de mettre le réseau de l'ADAJ au service de ce recrutement.

8. Attribution des logements de fonction pour l'année scolaire

Madame QUENTIN rappelle que le collège dispose de 3 logements de fonctions ;

Le Principal a obtenu une dérogation afin de ne pas loger.

La gestionnaire est logée et le dernier logement est attribué à un agent des collectivités, comme nous venons de le voir dans le point précédent.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Présentation du programme d'activités négocié de la Psy-EDO

A l'issue d'une rencontre entre la conseillère d'orientation psychologue et le Principal, il a été convenu d'un programme d'activités destinés aux élèves du collège. Monsieur GUÉGUÉNIAT propose au conseil d'administration d'adopter ce programme.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. Questions financières et budgétaires :

Monsieur GUÉGUÉNIAT cède la parole à Madame QUENTIN, Adjointe gestionnaire.

- Tarifs divers – (budget 2023)

Madame QUENTIN présente la grille des divers tarifs pour l'exercice 2022. Elle précise que le tarif des repas n'a pas été augmenté pour les commensaux, ni pour les élèves puisque le montant unitaire forfait 4 jours de 3,10 € est le même qu'en 2022. Le Conseil départemental demande aux établissements du département de ne pas dépasser un tarif maximum pour les élèves, malgré l'augmentation des denrées. Ce tarif est fixé par le département à 3,10 €.

On présente également le taux de reversement du S.R.H qui est de 17 %.

Madame QUENTIN ajoute que la location du véhicule du collège est fixée à 50 € par jour d'utilisation.

En l'absence d'autre remarque Monsieur GUÉGUÉNIAT soumet au vote du Conseil d'administration la grille présentée.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Décisions budgétaires modificatives pour vote

Mme QUENTIN présente la Décision budgétaire modificative pour information n°6.

Sur le service ALO, il y a eu des recettes non prévues initialement au budget. Il s'agit des loyers de Mme VIET, un personnel du 1^{er} degré qui a occupé plusieurs mois, par convention d'occupation précaire (COP), le logement de M. le Principal. L'utilisation d'une partie des recettes des loyers (2 762,32 €) va permettre d'abonder 2 lignes déficitaires au ALO concernant la reprographie (les consommables et le contrat et la maintenance relatifs aux copieurs).

ALO – Ressources propres – 0LOCATION = - 2 762,32 euros

-> ALO - ADMIN – 0CONSO (consommable reprographie) : + 1 044,69

-> ALO - ADMIN – 0CTCOPIE (contrat de location et maintenance photocopieur) : + 1717,63 €

Ensuite Mme QUENTIN présente la décision budgétaire modificative n°7 pour vote.

- Il s'agit d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement pour l'investissement dans l'achat d'un vidéo projecteur à courte focale (opération en capital) à hauteur de 1 237,49 €, pour la création d'une ligne budgétaire concernant la sortie au théâtre pour les élèves de 6^{ème} le 15 décembre (1 048 €) et pour abonder le crédit nourriture (service restauration et hébergement) à hauteur de 10 000 € pour permettre de payer les factures jusqu'à la fin de cette année civile.

Le prélèvement sur fonds de roulement est de 12 285,49 € au total.

- De plus, Mme QUENTIN ajoute qu'il faut affecter les ressources non spécifiques : la dotation de crédits globalisés de 5 115 euros doit être affecter au budget et répartie (voir le point sur la répartition des crédits globalisés).

Après la décision budgétaire modificative, il restera 123 669,42 euros sur les réserves du collègue.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Approbation de répartition de l'enveloppe des crédits globalisés

Mme QUENTIN présente une proposition de répartition des crédits globalisés et plus précisément la répartition de l'enveloppe des fonds sociaux. Le collège a bénéficié de 2 dotations de crédits fonds sociaux depuis juillet dernier.

Une enveloppe en juillet 2022 sur le BOP 230 vie de l'élève pour l'année budgétaire 2022 de 879 € et une dotation complémentaire allouée à l'établissement sur le BOP 230 en octobre 2022 de 4 236 €, soit un total de 5115 €, que Mme QUENTIN propose d'affecter en globalité sur le fonds social collégien.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. Planning des voyages et sorties 2022- 2023 (en pièce jointe)

Mme QUENTIN présente le tableau des voyages et des sorties. A cette date nous avons encore beaucoup d'incertitudes sur certains projets pour lesquels nous manquons d'information.

Monsieur GUÉGUÉNIAT propose que l'ensemble des projets soit présenté mais qu'en fonction de l'augmentation sensible des coûts de transport, nous nous réservions, avec les enseignants de réaliser ou pas tel ou tel projet. Nous devons faire preuve d'une grande prudence budgétaire.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. Questions diverses

Les enseignants ont constaté des ruptures dans l'approvisionnement en consommables (cartouches d'encre et lampes de vidéoprojecteurs). Ils souhaitent savoir comment sont gérés les stocks.

Mme QUENTIN répond qu'une dotation de 2 vidéoprojecteurs nous a déjà été attribué fin octobre 2022. Elle précise que nous sommes en attente d'une nouvelle dotation de vidéoprojecteurs du Conseil départemental. Toutefois, nous devons gérer les stocks en faisant attention aux différents modèles. La configuration des salles ne nous permet pas l'uniformisation des vidéoprojecteurs. En effet dans les salles à l'étage du bâtiments B, nous ne pouvons installer uniquement que des modèles à « courte focale », qui sont plus cher à l'achat.

Si début octobre nous avons rencontré 2 problèmes : un vidéoprojecteur et une lampe de vidéoprojecteur en panne (sur 30 modèles), notre agent s'est efforcé avec succès à remettre en état les 2 vidéoprojecteurs qui dysfonctionnaient.

Nous avons procédé à l'achat de 2 vidéoprojecteurs à courte focale depuis janvier 2022 afin de palier aux pannes techniques.

La séance est levée à 19h32.